



Mémoire D10-14-27

Ottawa, le 2 juillet 2019

Classement tarifaire des tondeuses à attelage frontal

En résumé

Le présent mémoire a été mis à jour en vue de tenir compte des modifications apportées au [Tarif des douanes](#). Les modifications supplémentaires liées à la révision du texte qui ont été apportées ne modifient aucunement les politiques ou procédures existantes comprises dans le présent mémoire.

Le présent mémoire énonce et explique le classement tarifaire des tondeuses à attelage frontal de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Législation

[Tarif des douanes](#)

Sous-positions 8701.91 à 8701.95 Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n°87.09)

Lignes directrices et renseignements généraux

1. Les tondeuses à attelage frontal, à l'exclusion du dispositif de coupe, sont classées en tant que tracteurs des sous-positions 8701.91.00, 8701.92.00, 8701.93.00, 8701.94.00, ou 8701.95.90, selon la puissance du moteur.
2. Les dispositifs de coupe pour les tracteurs susmentionnés sont classés en vertu du numéro tarifaire 8433.19.00 en tant qu'autres tondeuses à gazon pour les pelouses, les parcs et les terrains d'activités sportives.
3. Les tracteurs à gazon (tondeuses à gazon) restent classés en vertu du numéro tarifaire 8433.11.00 en tant que tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, pour les pelouses, les parcs et les terrains d'activités sportives, et ils sont assujettis aux taux de droit applicable.

Renseignements supplémentaires

4. Les importateurs qui veulent s'assurer du classement tarifaire d'un produit peuvent demander une décision anticipée de classement tarifaire. Des précisions sur la manière de présenter cette demande sont données dans le [Mémoire D11-11-3, Décisions anticipées en matière de classement tarifaire](#).
5. Pour plus de renseignements, communiquez avec le [Service d'information sur la frontière](#) de l'ASFC (SIF) :
Appels du Canada et des États-Unis (sans frais) : **1-800-461-9999**
Appels de l'extérieur du Canada et des États-Unis (des frais d'interurbain s'appliquent) :
1-204-983-3550 ou 1-506-636-5064

ATS : **1-866-335-3237**

[Communiquer avec nous en ligne](#) (formulaire web)

[Communiquer avec l'ASFC](#) du site Web de l'ASFC

Références	
Bureau de diffusion	Direction des programmes commerciaux et antidumping
Dossier de l'administration centrale	SH 8701.90 à 8701.95 et SH 8433.11
Références légales	Tarif des douanes
Autres références	D11-11-3
Ceci annule le mémorandum D	D10-14-27 daté le 23 avril 2014